Procès-verbal du Conseil général N° 2 - 38^e législature, 2020-2024



Date et heure: 17 décembre 2020 à 20h

Lieu: Salle Cort'Agora

Présidence : Mme Océane Taillard (PLR), présidente

Ordre du jour:

- 1. Salutations et appel nominal;
- 2. Correspondance;
- 3. Procès-verbal de la séance du 27 octobre 2020 ;
- 4. Réponses du Conseil communal;
- 5. Nomination:
 - a) d'un membre au Conseil de fondation de la Fondation en faveur de la construction de logements pour personnes âgées à Cortaillod (FMPA), en remplacement de Mme Eliane Schnetz, démissionnaire;
 - b) d'un membre au Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal de la station de télédistribution Boudry-Colombier (SITEBCO), suite à la modification du règlement général dudit syndicat;
- 6. Demande de crédit de 198'100 fr. destiné à financer d'importants travaux d'entretien des bâtiments ;
- 7. Demande de crédit budgétaire de 150'000 fr. pour des travaux d'entretien du réseau électrique en 2021 ;
- 8. Budget 2021;
- 9. Informations du Conseil communal;
- 10. Divers et réponses aux questions écrites.

1. Salutation et appel nominal

Madame la présidente du Conseil général ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil général et du Conseil communal et à la presse.

Elle rappelle les règles sanitaires en vigueur relatives à la pandémie du Covid-19.

M. Pierre-André Perriard fonctionne comme questeur remplaçant.

L'appel fait constater la présence des 28 membres suivants :

- 1. Amez-Droz Philippe (PLR)
- 2. Berner Patrick (VEL)
- 3. Billant Michel (PLR)
- 4. Bondi Eraclide (VEL)
- 5. Brunko Pascal (PS)
- 6. Debrot Marie (VEL)
- 7. Di Menno Paolo (PS)
- 8. Dugerdil Mireille (VEL)
- 9. Foresti Luigi (PLR)
- 10. Hosner Jürg (PLR)
- 11. Hübscher Urs (PLR)
- 12. Huguenin-Elie Steve (PS)
- 13. Javet François (PLR)
- 14. Jucker Jimmy (PLR)

- 15. Landino Debora (PLR)
- 16. Landino Gino (PLR)
- 17. Léchot Ruth (PLR)
- 18. Mamin Vincent (PLR)
- 19. Müller Alexandra (PLR)
- 20. Pascucci Anne-Christine (PLR)
- 21. Perriard Pierre-André (VEL)
- 22. Robyr Michel (PLR)
- 23. Rochat Lionel (VEL)
- 24. Rüegger Gustavo (PS)
- 25. Schneider Laurent (PLR)
- 26. Szczypkowski Lionel (PLR)
- 27. Taillard Océane (PLR)
- 28. Vouga Jocelyn (PLR)

Excusé-e-s:

1. Monnier Damien (VEL)

Absent-e-s:

1. Matile Etienne (PLR)

Sièges vacants: 11

En conséquence, la majorité absolue est de 15 et la majorité des 2/3 est de 19.

Participent à la séance pour le Conseil communal :

- Félix Olivier (PLR), président
- Mamin Christian (PLR), vice-président
- Hadorn Philipp (VEL), secrétaire
- Darbellay Claude (PS), secrétaire-adjoint
- Haenseler Christian (PLR), membre

2. Correspondance

Lettre de Mme Eliane Schnetz:

Objet : lettre de démission

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, Messieurs les conseillers communaux,

Vous m'avez réélue au sein de la Commission de la FMPA (Fondation en faveur de la construction de logements pour les personnes âgées), lors de votre dernier Conseil général et je vous en remercie.

Une discussion téléphonique avec M. Blaise Cherix, courant novembre, a révélé que les nouvelles nominations au sein de ce Conseil faisaient état d'une anomalie à savoir qu'il y avait un membre de trop. En tant que membre des Verts, je pouvais prétendre à cette nomination et Mme Monica Paz aurait dû laisser son siège.

Après réflexion, j'ai contacté le chef de groupe des Verts de Cortaillod, M. Philippe Hadorn, pour lui faire part de ma décision de laisser ma place à Mme Monica Paz, laquelle est parfaitement intégrée au sein de ce Conseil.

Je vous prie par conséquent, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux d'accepter ma démission au profit de Mme Monica Paz, laquelle sera proposée par le groupe socialiste.

Chers membres du Conseil communal et du Conseil général, je vous remercie pour votre compréhension et j'en profite pour vous souhaiter une législature remplie d'enseignements. Sachez que ma courte expérience, m'encourage à exhorter toute citoyenne et tout citoyen de notre village à s'essayer à la politique communale. C'est un engagement qui en vaut vraiment la peine, même si le temps d'une législature, comme ce fut mon cas, a été beaucoup trop court pour faire le tour des nombreux centres d'intérêts communaux. En revanche, il a été suffisant pour me permettre d'apprécier l'engagement et la passion des femmes et des hommes de cette législature.

Eliane Schnetz Cinquin

3. Procès-verbal de la séance du 27 octobre 2020

Aucune remarque n'étant formulée, l'adoption du procès-verbal de la séance du 27 octobre 2020 est mise au vote et acceptée à l'unanimité.

4. Réponses du Conseil communal

Néant.

5. Nomination:

 a) d'un membre au Conseil de fondation de la Fondation en faveur de la construction de logements pour personnes âgées à Cortaillod (FMPA), en remplacement de Mme Eliane Schnetz, démissionnaire

Au nom du parti socialiste, M. Gustavo Rüegger propose la candidature de Mme Monica Paz.

Aucune autre proposition n'étant formulée, Mme Monica Paz est élue tacitement.

b) d'un membre au Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal de la station de télédistribution Boudry-Colombier (SITEBCO), suite à la modification du règlement général dudit syndicat

Au nom du parti libéral-radical, M. Philippe Amez-Droz propose la candidature de M. Jimmy Jucker.

Aucune autre proposition n'étant formulée, M. Jimmy Jucker est élu tacitement.

Demande de crédit de 198'100 fr. destiné à financer d'importants travaux d'entretien des bâtiments

Madame la présidente du Conseil général donne la parole aux rapporteurs des commissions consultées.

<u>Au nom de la Commission des infrastructures et de l'énergie, M. Lionel Rochat (VEL)</u> : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le conseiller communal a présenté le contenu des différents projets à la Commission des infrastructures et de l'énergie et a répondu de manière satisfaisante aux questions.

La nécessité d'effectuer ces projets a été reconnue et les risques encourus à ne pas les réaliser ont bien été saisis. En outre, l'impact de ces projets sur la durabilité tant sociale, économique qu'environnementale, a bien été pris en compte. Dès lors, la demande de crédit qui est présentée ce soir a été acceptée à l'unanimité.

Je tiens à remercier le Conseil communal qui a écouté et entendu les questions et remarques de la Commission des infrastructures et de l'énergie.

En effet, malgré une acceptation par 3 voix et 2 abstentions, le Conseil communal a momentanément retiré une demande de crédit de 32'000 fr. pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur l'immeuble de la Rosière, qui a soulevé des doutes techniques auprès de la Commission des infrastructures et de l'énergie. Je suis confiant de revoir passer cette demande de crédit dès que les garanties techniques nécessaires seront obtenues. »

<u>Au nom de la Commission financière, M. Eraclide Bondi (VEL)</u>: « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, la Commission financière a étudié les demandes de crédit lors de la séance du 26 novembre 2020.

- 6.1 Hangar du feu : Le chauffage est en bout de vie. La Commission financière a retenu le choix d'une pompe à chaleur comme proposé par le Conseil communal. Cette demande de crédit a été acceptée à l'unanimité.
- 6.2 Collège du Coq d'Or : Les 23 vannes qui doivent être changées ont l'âge du bâtiment. Les nouvelles vannes seront compatibles avec tous types de chaudière. Le crédit est accepté à l'unanimité.
- 6.3 Salle polyvalente Cort'Agora : Dans l'optique d'augmenter la qualité des prestations offertes lors de la location de la salle Cort'Agora ainsi que de répondre aux contraintes d'entretiens généraux, cette demande est acceptée à l'unanimité.
- 6.4 Four banal : Remplacer le chauffage actuel par un chauffage alimenté par la chaudière du collège des Noisetiers. Cette demande est acceptée par 6 oui et une abstention.
- 6.5 Hôtel de Commune : Rafraîchissement des volets. Cette demande est acceptée par 4 oui et 3 abstentions. »

M. Philippe Amez-Droz (PLR) au nom du parti libéral-radical : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le PLR dépose un amendement à l'arrêté accordant un crédit de 79'000 fr. destiné à financer des travaux dans la salle polyvalente.

Cet amendement demande de supprimer le point d) connexion au réseau internet et installation du Wifi. En effet, nous pensons que cette dépense n'est pas à faire pour les raisons suivantes :

- L'immense majorité des locataires ou utilisateurs des locaux concernés sont équipés de smartphones avec un abonnement leur permettant d'avoir accès à des données en suffisance pour leur utilisation dans ces splendides locaux.
- Les personnes responsables qui ont besoin de données (présentation informatique, séquences vidéos etc.) les prennent en local sur leur ordinateur avant de venir les utiliser dans cette salle. En effet, même avec un réseau Wifi qui serait installé ici, l'accès à distance aux données n'est jamais garanti.
- Les conseillers communaux peuvent accéder, au moyen de leur smartphone, à leurs dossiers de travail en dehors des bâtiments de l'Administration communale au moyen d'une liaison informatique.
- La maintenance informatique du mini-réseau qui devrait être installé pour avoir un accès internet via Wifi demande des compétences correspondantes et engendrerait donc des charges récurrentes (année après année) pour nos finances communales et/ou notre administration.

Toutes ces raisons nous amènent donc à déposer l'amendement suivant :

L'article premier, lettre d) la connexion au réseau internet et la pose d'antennes Wifi pour un montant de 15'000 fr. de l'arrêté est supprimé.

Le montant total du crédit est donc de 67'000 fr. et non plus de 79'000 fr.

L'article premier devient :

Article premier : Un crédit de 67'000 fr. est accordé au Conseil communal pour financer les dépenses suivantes dans la salle polyvalente :

- a) Un complément à la modernisation de la centrale feu, pour un montant de 14'000 fr.
- b) La modernisation de la table de commande de l'éclairage de scène, pour un montant de 13'500 fr.
- c) Le remplacement des projecteurs de scène pour un montant de 29'500 fr.
- d) La répartition de l'éclairage central pour un montant de 10'000 fr.

Le titre de l'arrêté sera aussi modifié en conséquence avec le changement du montant du crédit accordé. »

M. Philippe Amez-Droz (PLR) au nom du parti libéral-radical: « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le PLR propose de ne pas entrer en matière sur la réfection des volets de l'Hôtel de commune. Nous sommes conscients que ce bâtiment contribue à la beauté de notre magnifique centre de village et nous aimerions aussi que cela soit le cas longtemps avec un coût d'entretien acceptable.

Nous demandons donc que soient étudiées des solutions plus durables comme par exemple des volets en aluminium et qu'ainsi une comparaison des coûts à long terme puisse être faite. Nous demandons donc au Conseil communal de compléter le présent rapport dans ce sens. »

Madame la présidente ouvre la discussion d'ordre général sur les dépenses prévues pour le hangar du feu du chemin des Rochettes.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Madame la présidente du Conseil général ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté qui est proposé :

Article premier : Un crédit de 68'000 fr. est accordé au Conseil communal pour financer le remplacement

du chauffage du hangar du feu du chemin des Rochettes par une pompe à chaleur.

Article 2 : La dépense sera comptabilisée au compte des investissements n° 50400.24 du chapitre

15000 « Service du feu » et amortie au taux de 3,5 %.

Article 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit

crédit.

Article 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai

référendaire.

Les articles n'étant pas contestés, Madame la présidente du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

Madame la présidente ouvre la discussion d'ordre général sur les dépenses prévues pour le collège du Coq d'Or.

La parole n'étant pas demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Madame la présidente du Conseil général ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté qui est proposé :

Article premier : Un crédit de 20'000 fr. est accordé au Conseil communal pour financer le remplacement

des vannes de la sous-station de chauffage du Collège du Coq d'Or.

Article 2 : La dépense sera comptabilisée au compte des investissements n° 50400.25 du chapitre

21700 « Bâtiment scolaires » et amortie au taux de 10 %.

Article 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit

crédit.

Article 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Les articles n'étant pas contestés, Madame la présidente du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

Madame la présidente ouvre la discussion d'ordre général sur les dépenses prévues pour la salle polyvalente.

Mis au vote, l'amendement déposé par le parti libéral-radical est accepté par 22 voix contre 4.

La parole n'étant pas demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Madame la présidente du Conseil général ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté amendé :

Article premier : Un crédit de 67'000 fr. est accordé au Conseil communal pour financer les dépenses suivantes dans la salle polyvalente :

- a) Un complément à la modernisation de la centrale feu, pour un montant de 14'000 fr. ;
- b) La modernisation de la table de commande de l'éclairage de scène, pour un montant de 13'500 fr. ;
- c) Le remplacement des projecteurs de scène pour un montant de 29'500 fr.;
- d) La réparation de l'éclairage central, pour un montant de 10'000 fr.
- Article 2 : La dépense sera comptabilisée au compte des investissements n° 50400.26 du chapitre 34203 « Salle polyvalente » et amortie au taux de 10 %.
- Article 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.
- Article 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Les articles n'étant pas contestés, Madame la présidente du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté par 24 voix contre 3.

Madame la présidente ouvre la discussion d'ordre général sur les dépenses prévues pour le Four banal.

La parole n'étant pas demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Madame la présidente du Conseil général ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté qui est proposé :

Article premier : Un crédit de 16'100 fr. est accordé au Conseil communal pour financer l'alimentation en chauffage du Four banal, à la rue des Courtils 35A.

Article 2 : La dépense sera comptabilisée au compte des investissements n° 50400.27 du chapitre 34204 « Four banal » et amortie au taux de 5 %.

Article 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Les articles n'étant pas contestés, Madame la présidente du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

Madame la présidente ouvre la discussion d'ordre général sur les dépenses prévues pour l'Hôtel de Commune

L'entrée en matière étant contestée, Madame la présidente passe au vote. L'entrée en matière est refusée par 16 voix contre 9.

7. Demande de crédit budgétaire de 150'000 fr. pour des travaux d'entretien du réseau électrique en 2021

Madame la présidente du Conseil général donne la parole aux rapporteurs des commissions consultées.

<u>Au nom de la Commission des infrastructures et de l'énergie, M. Lionel Rochat (VEL)</u>: « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, cette demande de crédit étant inscrite dans la convention qui nous lie à Eli10 SA, la Commission des infrastructures et de l'énergie a accepté la demande de crédit à l'unanimité. »

<u>Au nom de la Commission financière, M. Eraclide Bondi (VEL)</u> : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, la Commission financière, toujours dans sa séance du 26 novembre, a accepté la demande de crédit à l'unanimité. »

M. Philippe Amez-Droz (PLR) au nom du parti libéral-radical : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, la fée électricité est, aujourd'hui, indispensable à notre vie. Grâce à elle, on s'éclaire pendant les longues soirées d'hivers, on prépare la fondue avant de la déposer sur le réchaud, on fait tourner la pompe de circulation de notre chauffage et on illumine le sapin de Noël. Même si dit comme cela, l'électricité paraît un jeu d'enfant, il faut être conscient qu'aujourd'hui sans électricité nous ne vivons pas très longtemps. C'est un enjeu majeur du fonctionnement de notre société.

Certainement que demain le problème sera encore plus crucial avec l'augmentation de la consommation due à la présence de pompes à chaleur et de véhicules électriques en plus grand nombre par exemple. Tout cela sans compter qu'il faudra faire avec des productions intermittentes de certaines énergies renouvelables que nous soutenons avec raison. Sans compter non plus avec la nécessité de stocker l'énergie de l'aprèsmidi pour la consommer le soir ou celle du mois de juillet pour la consommer en décembre.

Il nous faut donc travailler avec un partenaire solide et compétent mais avec des prix compétitifs. Nous soutenons donc le Conseil communal dans sa volonté de faire, courant 2021, une analyse sans compromis des relations avec Eli10 en vue du renouvellement, ou pas, du contrat qui nous lie à eux après 2022.

Nous ne disons pas à ce stade qu'Eli10 n'est pas un partenaire fiable et compétent mais nous voulons être sûrs que c'est le meilleur choix pour notre commune. Pour revenir sur le crédit voté ce soir, nous demandons aussi que cette analyse prenne en compte les tarifs pratiqués, notamment pour les interventions de maintenance. Nous soutiendrons néanmoins ce crédit. »

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Madame la présidente du Conseil général ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté qui est proposé :

Article premier : Un crédit budgétaire de 150'000 fr. est accordé au Conseil communal pour financer des

travaux d'entretien du réseau électrique en 2021.

Article 2 : La dépense sera comptabilisée au compte des investissements n° 50340.13 du chapitre

87110 « Réseau d'électricité » et amortie au taux de 5 %.

Article 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit

crédit.

Article 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai

référendaire.

Les articles n'étant pas contestés, Madame la présidente du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté par 26 voix sans opposition.

8. Budget 2021

Madame la présidente du Conseil général donne la parole aux rapporteurs des commissions consultées.

<u>Au nom de la Commission financière, M. Eraclide Bondi (VEL)</u>: « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, la Commission financière a pris note que le budget 2021 prévoit un déficit de 1'078'000 fr. Elle a également pris acte du fait que bon nombre d'augmentations importantes sont en lien avec des facteurs que la Commune ne peut pas ou que partiellement, influencer.

Lors des séances du 19 novembre et du 26 novembre 2020 ont été évoquées les craintes dues aux difficultés d'évaluations de certains paramètres dépendant de la crise du COVID-19. Les projections calculées par l'Etat sont utilisées telles quelles dans le budget de la Commune. Même si l'impact de la crise sur la fiscalité des personnes physiques devrait montrer une certaine linéarité entre les communes du canton, ce qui nous permet d'appliquer les calculs du Canton, ce n'est pas forcément le cas pour les personnes morales, ni pour ce qui est des charges sociales (chômage/services sociaux).

Les charges pour le Syndicat intercommunal du Cercle scolaire Les Cerisiers sont également mentionnées et leur augmentation a été présentée. Nous sommes face à une situation critique sur la gestion des coûts d'exploitation du Cercle scolaire Les Cerisiers. La proposition de mettre en place une séance de travail avec les représentants du Conseil régional et du Comité scolaire a été faite.

La Commission s'est aussi penchée sur la question quant au nombre d'employés communaux qui n'est peut-être plus adapté à la réalité des tâches de la Commune dans certains domaines. En effet, plusieurs tâches étant jusqu'à récemment sous la responsabilité de la Commune (pompiers, électricité, etc.) sont aujourd'hui sous-traitées, par exemple, à Eli10 pour l'électricité.

Pour conclure, le budget 2021 est accepté à l'unanimité. »

Madame la présidente ouvre le débat d'ordre général.

<u>M. Urs Hübscher (PLR)</u>: « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le PLR a pris connaissance du budget 2021 présentant un excédent de charges de 1'078'000 fr. lors de sa séance du 10 décembre. Les raisons de ce déficit vous sont présentées par le Conseil communal et nous le remercions pour son rapport explicite que vous avez trouvé en début du document remis.

Bien évidemment, nous ne pouvons être satisfaits de cette situation. Certains partis prônent une augmentation d'impôts que nous aimerions éviter afin de ne pas aller à l'encontre des volontés du Conseil d'Etat et cela encore plus maintenant que certains citoyens ressentent les difficultés liées à la crise sanitaire. La Commune de Cortaillod est saine et peut absorber un déficit quelques années sans se mettre en péril. En effet, les excellents résultats nous ont permis de constituer une réserve. Pour preuve, le degré d'autofinancement et les indicateurs financiers répondent aux règles de la LFinEC. Bien entendu, nous devons améliorer cette situation de déficit et le PLR propose plusieurs pistes qu'il demande aux commissaires des différentes commissions d'étudier et de défendre.

Chapitre par chapitre et non pas par degré d'importance, nous citerons donc :

0 Administration générale :

Une réévaluation de l'organisation et du cahier des charges des ressources humaines afin de déterminer la nécessité de remplacer tout ou partie des postes de travail au moment du départ d'un collaborateur. J'insiste sur le terme départ et non licenciement. Nous devons constater que certaines activités exercées par le passé sont aujourd'hui réalisées par d'autres entités qui nous les refacture (syndicats, Eli10, etc.).

1 Ordre et sécurité publique, Défense

Etat civil régional, la fusion des communes de Peseux, Corcelles-Cormondrèche avec Neuchâtel génère une baisse du nombre de dossiers plus importante que la diminution des charges.

2 Formation

Plusieurs facteurs nous sont défavorables. Je citerai un nombre d'élèves par classe inférieur à la moyenne conseillée par le Canton ce qui induit des coûts par élève supérieurs et en plus un malus imposé par l'Etat. Le confort a un certain prix! La refacturation des élèves fréquentant le Cercle scolaire de Cescole à celui des Cerisiers provoque une dépense supplémentaire de l'ordre de 122'000 fr.

3 Culture, Loisirs, Sports, Ealises

Le compte port étant un compte autofinancé, dès lors le bénéfice ne peut être attribué à la Commune qui l'a financé au départ. A notre avis, il n'y a pas grande différence entre un port et un immeuble de rendement.

4 Santé

Pas de commentaire hormis que nous vous la souhaitons à tous!

5 Sécurité sociale

Nous demandons au Conseil communal d'intervenir auprès des plus hautes instances pour récupérer la part de Cortaillod liée au laxisme de la Ville de La Chaux-de-Fonds en matière de distribution de l'aide sociale ces dernières années.

6 Transports

Pas de remarques particulières.

7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Un suivi plus approfondi du fonctionnement de la déchetterie de la Croix, un contrôle du tourisme des déchets. Une analyse des comptes de la société Vadec, ainsi qu'une interrogation sur les multiples casquettes de la direction.

8 Economie publique

La forte hausse des charges liées à la sylviculture. Bien entendu nos forêts sont un bien précieux à préserver pour nos descendants. Ne faisons pas du perfectionnisme caché derrière un syndicat.

Pour le réseau électrique.

La gestion par Eli10 et les tarifs des prestations facturées devraient être revus.

Pour SitBeco, nous avons les mêmes remarques mais en plus la question de la fortune au bilan mérite réflexion. Un retour aux communes devrait être introduit en cas de dépassement du capital trop important.

9 Finances et impôts.

Les charges nettes de deux bâtiments nous interpellent, plus précisément l'immeuble de la Goutte d'Or 7 et l'immeuble des Coteaux 23, les anciens abattoirs.

Tous ces éléments réunis devraient, à notre avis, permettre de substantielles économies afin de garantir à notre commune la capacité d'assumer ses fonctions dans le social, les investissements dans la durabilité et le bien-être de ses concitoyens.

Pour les investissements, le PLR veillera à ce que ceux-ci permettent de diminuer les charges de fonctionnement dans les années futures et soient favorables à l'environnement.

Notre groupe remercie ici, par avance, celles et ceux qui en collaboration avec le Conseil communal et les services de la Commune chercheront des solutions permettant d'améliorer nos comptes et les budgets futurs.

<u>M. Eraclide Bondi (VEL)</u>: « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, les Verts, Ecologie et Liberté sont conscients que nous vivons une période particulièrement difficile pour notre population qui subit l'éloignement social, les incertitudes sur l'avenir, certains font face à de grandes difficultés financières et d'autres font également face au deuil.

C'est dans ce scénario teinté de changements que nous allons devoir ce soir prendre position sur le budget. Pour nous, il s'agit de prendre acte que l'estimation qui nous est proposée ce soir prévoit un déficit de 1'078'000 fr. et que nous ne connaissons pas vraiment l'impact des deux premières vagues ni celui d'une éventuelle troisième vague en 2021.

Dans l'incertitude, nous choisissons d'aller de l'avant et nous demandons que ce budget ne soit pas un frein pour investir dans des projets d'avenir, mais plutôt nous motiver à l'envisager autrement. Par exemple, investir dans la mobilité douce, l'isolation des bâtiments et l'utilisation d'énergies renouvelables pour les chauffages doit être notre priorité à tous. Nous le devons aux générations futures. Mettons de côté les investissements dans le trafic motorisé, c'est coûteux à réaliser, à entretenir et cela crée une pollution et un engorgement du domaine public.

Il n'y a pas de raisons de faire des coupes dans le personnel communal! Voulons-nous faire plus de chômeurs, plus de précarité? Les employés de cette commune font du bon travail et ils rendent d'excellents services à la population.

Par conséquent, les Verts Ecologie et Liberté acceptent ce budget et remercient chaleureusement le Conseil communal et l'administration pour l'établissement de celui-ci. Merci pour votre attention. »

<u>M. Gustavo Rüegger (PS)</u>: « Madame la présidente, Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues, le Parti socialiste voudrait avant tout remercier les personnes ayant œuvré pour préparer le nouveau budget de la commune en cette année si difficile. Toutefois, nous espérons que face aux incertitudes actuelles par rapport aux recettes fiscales futures de notre commune, nous saurons nous montrer créatifs sans tomber dans le piège de chercher à faire des économies faciles.

Par économies faciles nous entendons, par exemple, des coupes dans les salaires des employés communaux (dont on loue si souvent les compétences et leur implication) ou dans notre participation au financement des cercles scolaires (argent qui, à nos yeux, devrait figurer dans la rubrique investissements du bilan plutôt que dans celles des charges). Comme nos collègues du PLR l'ont si bien détaillé, beaucoup d'autres pistes sont possibles pour améliorer la gestion des charges de notre Commune.

C'est donc en restant très attentif à l'évolution de la situation économique en ces temps de pandémie que le Parti socialiste accepte le budget 2021. »

M. Olivier Félix (CC): « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, en premier lieu, je souhaiterais faire un rappel technique concernant le budget des investissements que vous serez amenés plus tard à discuter. Vous avez reçu lors de vos séances de groupe une correction parce que nous avions oublié, dans le chapitre des investissements, l'étude du projet de fusion Cortaillod, Boudry, Milvignes.

Un des éléments proposés comme investissement pour la grande salle a été refusé donc il y a une légère correction également à apporter au total du crédit d'investissement qui se monte désormais 4'093'100 fr. Ceci dit, nous avons entendu les remarques faites ce soir par les différents partis. Ces remarques et suggestions avaient déjà été effectuées lors des séances avec la Commission financière. Nous nous sommes mis d'accord avec cette dernière pour travailler ensemble sur ces suggestions, de voir comment il est possible de les réaliser. Je pense que cela demandera également d'autres discussions peut-être avec d'autres commissions. Certaines de ces suggestions vont plus loin qu'uniquement les compétences communales, elles les dépassent. Il faudra travailler également avec peut-être d'autres communes à l'intérieur de syndicats pour trouver des solutions tout en ayant comme objectif d'offrir la meilleure prestation possible à notre population.

C'est quelque chose que le Conseil communal veut faire, en premier lieu avec la Commission financière mais également avec les autres commissions et syndicats concernés. Je vous remercie. »

Madame la présidente ouvre la discussion d'ordre général.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Madame la présidente du Conseil général ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté qui est proposé :

Article premier : Est approuvé le budget de l'exercice 2021, qui comprend :

`				
a)	le budget du compte de résultats qui se présente comm Charges d'exploitation Revenus d'exploitation	Fr.	t : 19'529'500 -17'462'300	
	Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	Fr.	2'067'200	
	Charges financières Produits financiers	Fr. <u>Fr.</u>	409'200 -909'600	
	Résultat provenant des financements (2)	Fr.	-500'400	
	Résultat opérationnel (1 + 2)	Fr.	1'566'800	
	Charges extraordinaires	Fr.		
	Revenus extraordinaires	Fr.	-488'800	
	Résultat extraordinaire (3)	Fr.	-488'800	
	Résultat total, compte de résultats (1 + 2 + 3)	Fr.	1'078'000	
b)	les crédits d'investissements autorisés selon les limites du frein :			
	Dépenses	Fr.	4'105'100	
	Recettes	Fr.	-	
	Montant total des crédits d'investissements	Fr.	4'105'100	

Séance du Conseil général du 17 décembre 2020

c) pour information, les dépenses et recettes concernant le patrimoine financier Dépenses Fr. 257'000.Recettes Fr. -.Montant total des dépenses du patrimoine financier Fr. 257'000.-

Article 2 : ¹Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

²Il sera transmis, avec un exemplaire du budget, au Service des communes.

Les articles n'étant pas contestés, Madame la présidente du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

9. Informations du Conseil communal

Néant.

10. Divers et réponses aux questions écrites

M. Michel Robyr (PLR): « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je reviens sur la remarque de mon collègue rapporteur du groupe PLR sur le thème du budget. Il a été évoqué un montant de 122'000 fr. d'économies potentielles, si la facturation des élèves de Cescole du cycle 3 était faite en direct auprès de la Commune. Je dois m'inscrire en faux par rapport à ce montant, puisque si je prends les chiffres du budget 2021, au niveau du coût d'exploitation du cycle 3, et que je divise par le nombre d'élèves, moins les élèves de Cortaillod, cela augmente de pratiquement 1000 fr. par élève carcoie, il en restera donc 131'000 fr. A cela, j'ajoute les coûts facturés par Cescole et j'arrive à une différence de + 69'000 fr. à charge de la Commune de Cortaillod, alors je sais bien que mon calcul n'est pas forcément juste, mais j'aimerais qu'on notifie dans le procès-verbal une différence entre -122'000 fr. et + 69'000 fr. Il y a probablement une vérité à l'intérieur de ces chiffres, mais ce n'est en tout cas pas le chiffre prononcé ce soir par le rapporteur du groupe PLR. Merci de votre attention. »

M. Urs Hübscher (PLR): « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, pour établir mon rapport je me suis basé sur les chiffres qui nous ont été presentés à la commission financière. Je veux bien admettre qu'il y ait une erreur, mais à un moment donné je dois avoir des chiffres pour rédiger ou calculer. On m'a dit à l'époque, j'ai le procès-verbal de la commission financière sous les yeux, qu'il y a une différence de 2'558 fr. par élève et compte tenu qu'il y en a 48, le calcul est rapidement fait, il se trouve que cela donne 122'784 fr. Je demande simplement qu'on vérifie ces chiffres, je peux aller dans la direction de M. Robyr mais dommage qu'on n'ait pas eu les bons chiffres. »

M. Michel Robyr (PLR): On va arrêter là le débat. Mais on ne peut pas simplement prendre la différence puisqu'il y a des coûts d'exploitation auprès du Cercle scolaire des Cerisiers qui sont fixes. On ne va pas nous rembourser quelque chose sur le bâtiment, donc s'il y moins d'élève forcément que le coûts d'élève aux cerisiers va augmenter de 1000 fr. environ. Donc la différence n'est plus que de 40 x 1500 fr. et on revient vers des chiffres un peu plus corrects, merci. »

<u>M. Olivier Félix (CC)</u>: « Madame la présidente, avant de clore cette séance, j'aimerais quand même adresser quelques mots, vu que c'est la dernière séance de l'année, Année extra-ordinaire à plus d'un titre, année personnellement que je préfère oublier même si nous avons vécu certains éléments intéressant.

Mais on se réjouit un jour de voir le bout de cette année, on se réjouit également de voir le bout de cette crise et on se réjouit également de pouvoir discuter différemment que derrière un masque et également de pouvoir mieux apprendre à nous connaître au tour d'un verre de l'amitié qui malheureusement, ne pourra pas vous être offert ce soir.

Je vous rappelle également un élément, celui de devoir compléter l'effectif du Conseil général par une élection complémentaire qui sera organisée le 7 mars 2021. Le dépôt des listes est prévu pour le 11 janvier 2021 en espérant cette fois que nous pourrons faire appel à la démocratie et avoir des élections avec un nombre de candidates et candidates suffisant. D'ici là, je voudrais remercier les membres du Conseil général qui sont ici ce soir et qui ont accepté de s'engager pour la gestion de la Commune, remercier mes collègues également, les nouveaux collègues qui viennent de commencer leurs fonctions, ce n'est pas toujours évident de prendre comme ça le train en marche, en particulier le train de la préparation d'un budget, remercier également le personnel communal, qui a su faire face pour assurer le bon fonctionnement de

Séance du Conseil général du 17 décembre 2020

notre commune lors de cette période un peu spéciale. Et je vous adresse à toutes et à tous au nom du Conseil communal de belles fêtes de fin d'année. Profitez-en, partageons différemment cette année. A tout bientôt en 2021. »

La parole n'étant plus demandée, Madame la présidente du Conseil général souhaite également de joyeuses fêtes de fin d'année et lève la séance à 20h55.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL La présidente : La secrétaire :

Océane Taillard Mireille Dugerdil

L'auteur du procès-verbal, L'administrateur :

Jean-Marc Paroz